

#### WEBINAIRE « CAMPAGNE PSF 2023 » 10/03/2023



# En présence de : Isabelle Burgot, CTN Fédération française de Hockey

- ➤ Les Comptes Rendus Financier CRF -
- ➤ Les budgets prévisionnels
- > Questions / réponses



## CALENDRIER219SF





Mercredi 15/02 18h30- 20H	Réunion de lancement de la campagne PSF 2023 : les points clefs, les nouveautés
Vendredi 17/02 12h30 à 13h30	Le compte Asso : fonctionnement et mise à jour des informations administratives, focus sur les thématiques du Para hockey et du Hockey Santé bien-être et questions / réponses sur le PSF
Vendredi 24/02 12h30 à 13h30	Les projets (objectif, déroulement) : comment concevoir et rédiger un projet PSF, focus sur la thématique de la structuration fédérale et questions / réponses sur le PSF
Vendredi 3/03 12h30 à 13h30	Visio pour les LIGUES et membres des CT : fonctionnement des CT, focus sur la thématique de l'accession au Haut niveau et questions / réponses sur le PSF
Vendredi 10/03 12h30 à 13h30	Les budgets prévisionnels et les comptes rendus financiers (CRF), focus sur la thématique de la féminisation et questions / réponses sur le PSF
Vendredi 17/03 12h30 à 13h30	Questions / réponses sur le PSF
Vendredi 24/03 Minuit	attention clôture de la campagne à minuit, vous devez avoir déposé la demande de subvention et le CRF (intermédiaire ou définitif) si vous avez obtenu une subvention sur la saison précédente

Tous les replay disponibles sur la page PSF

# Les Comptes Rendus Financiers CRF



#### **PSF 2023 CALENDRIER CRF**



Web 14/02 : Intervention de la FF Hockey au webinaire de l'ANS sur les bonnes pratiques



## Les nouveautés 2023 pour les CRF

## Les changements 2023

- Sortie de la crise sanitaire : PAS de possibilité de report des actions
- Tous les CRF même intermédiaires sont saisis en ligne sur Le Compte Asso

## NOTES DE CADRAGE



Notes de cadrage doit être LA référence

- Note spécifique CRF accessible sur la page PSF par ce LIEN



#### Les différents scénarios

#### Scénario 1 : <u>l'association a réalisé l'action</u> en 2022

L'association souhaite déposer une nouvelle demande en 2023



L'association doit déposer le CRF lors de cette demande





L'association doit déposer le CRF avant le 30/06/2023



La fédération analyse le CRF au regard des critères d'évaluation qu'elle aura fixés\*



En cas de subvention non justifiée ou partiellement utilisée et sur proposition de la fédération avant le 31/10/2023, l'ANS procédera à une demande de reversement



En cas de reversement, une notification sera envoyée à l'association par l'ANS.



#### Les différents scénarios

Scénario 2 : <u>l'association a commencé l'action</u> mais ne l'a pas encore terminée et va la terminer au cours du 1er semestre 2023

L'association souhaite déposer une nouvelle demande en 2023

L'association réalise les démarches suivantes sur le

- Compte Asso avant le 24/03/2023 : sélectionner action réalisée
- Dans mise en œuvre de l'action (réalisé) INDIQUER en TOUTE LETTRE <u>CRF</u> <u>INTERMEDIAIRE</u> puis compléter le CRF par rapport aux

actions en cours

La commission PSF inscrit en commentaire de l'évaluation'''
CRF intermédiaire et redonne la main à l'association qui doit déposer le CRF définitif avant le 30/06/2023

L'association ne souhaite pas déposer une nouvelle demande en 2023

L'association doit déposer le CRF définitif avant le 30/06/2023

La fédération analyse le CRF au regard des critères d'évaluation qu'elle aura fixés\*

En cas de subvention non justifiée ou partiellement utilisée et sur proposition de la fédération avant le 31/10/2023, l'ANS procédera à une demande de reversement

En cas de reversement, une notification sera envoyée à l'association par l'ANS.





#### Les différents scénarios

Scénario 3 : l'association n'a pas commencé l'action et sait qu'elle ne pourra pas la terminer au cours du 1er semestre 2023

L'association souhaite déposer une nouvelle demande en 2023

L'association réalise les démarches suivantes sur le Compte Asso :

- sélectionner action NON réalisée avant le 24/03/2023

La commission PSF inscrit action non réalisée dans l'évaluation

L'association ne souhaite pas déposer une nouvelle demande en 2023

L'association réalise les démarches suivantes sur le Compte Asso :

- sélectionner action NON réalisée Et transmettre le CRF avant le 30/06/2023

En cas de subvention non réalisée, l'ANS procédera à une demande de reversement



En cas de reversement, une notification sera envoyée à l'association par l'ANS.



- ➤ Se connecter au Compte Asso : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login
- ➤ Plusieurs accès en fonction de ce que vous avez à justifier (CRFN-1 ou N-2, N-3 pour les actions reportées)



- ➤ Se connecter au Compte Asso : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login
- ➤ Plusieurs accès en fonction de ce que vous avez à justifier (CRFN-1 ou N-2, N-3 pour les actions reportées)



➤ Pour les CRF de 2022

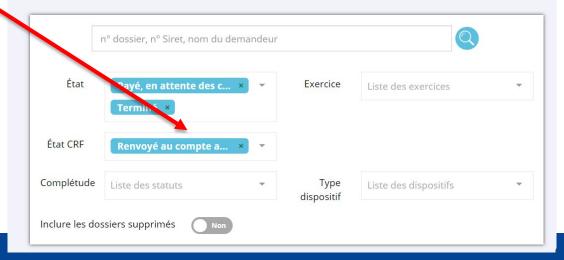




➤ Pour les CRF de 2021 – 2020 : suivi des démarches / voir les CRF



#### Voir les demandes de subvention

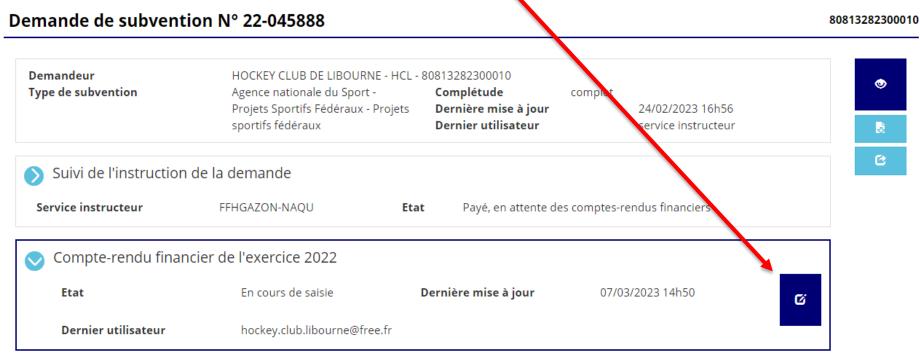


➤ Puis utiliser le filtre : Hat CRF : Renvoyé au compte Asso



#### Quelque soit l'année

➤ Sélectionner le CRF que vous voulez saisir



#### Les documents du service instructeur



La notification vous permet de retrouver quelles sommes vous avez perçues par projet



## Compléter le CRF

- Les informations à savoir :
- > avoir en tête grille évaluation et informations transmises à l'ANS (diapo suivante)
- > démonstration de saisie d'un CRF



## Grille d'évaluation CRF

Item	Critères d'évaluation	Menus déroulants Excel
Déroulé de l'action	L'action réalisée est conforme à l'action prévue	CONFORME
	Des adaptations ont été apportées, mais l'action reste en lien avec le dispositif et les objectifs visés	AJUSTEMENT
	L'action ne correspond pas du tout à l'action prévue	NON CONFORME
Budget de l'action	La subvention réalisée doit être égale à la subvention accordée	Cellule en rouge si le montant n'est pas exact
	Budget dépensé égal ou supérieur au budget prévisionnel	EGAL ou SUP
	Budget dépensé inférieur au budget prévisionnel voir % Prévisionnel / Réalisé (à pondérer par rapport % subvention accordée / subvention demandée)	INFERIEUR
hudget de	Conforme à la règle	Moins de 80% du budget de l'action
	Subvention trop importante par rapport au budget de l'action	Plus de 80% du budget de l'action
% de subvention	% de fonds publics Inférieur à 50 %	Inférieur à 50 %
	% de fonds publics acceptable	Entre 50 et 80 %
	% de fonds publics trop importants	Au-dessus de 80 %



## Evaluation transmise à l'ANS

Évaluation finale	Critères	Evaluation
ACTION	Si action conforme, budget égal ou supérieur Reversement =0	Action réalisée
	Si budget inférieur et % de fond publique au-dessus de 80 % Analyser les chiffres plus finement, proposer éventuellement un reversement partiel de la subvention	Action partiellement réalisée
	Pas de budget, reversement total de la subvention	Action non réalisée
OBJECTIF	L'association a atteint ou dépassé les indicateurs chiffré qu'elle s'était fixée	Objectif atteint
	L'association n'avait pas annoncé d'indicateurs chiffrés ou ne les a pas atteints.	Objectif non atteint
Cas particulier	A la lecture du compte rendu financier vous n'arrivez pas à évaluer l'action. Vous pouvez demander <mark>un reversement partiel ou total de la subvention</mark>	Action impossible à évaluer
	L'association n'a pas transmis son CRF via Le Compte Asso Le reversement correspond à la totalité de la subvention reçue.	Évaluation non reçue

> En cas de reversement partiel ou total, la CTdoit obligatoirement indiquer un commentaire



## Compléter le CRF

- démonstration de saisie d'un CRF
- CRF intermédiaire : mettre action réalisée, puis inscrire en majusule CRF intermédiaire, puis saisir les éléments commencés
- > CRF final

# Les Budgets prévisionnels des projets CRF



#### Les budgets prévisionnels des projets PSF

## ➤ Les principes :

- Budget uniquement du projet non global de l'association
- Sincère et le plus exact possible l'évaluation prévisionnel des charges et des produits (permet de concevoir, prévoir, partager le projet et rechercher les fonds nécessaire à la mise en œuvre du projet)
- Toujours <u>équilibré</u>
- Fait apparaître les montants sollicités des <u>subventions</u>



- Comment ventiler les crédits et les dépenses
- ➤ Voir doc FF Judo



- ➤ Les règles à respecter
- ➤ 80% de PSF (si pas d'autre financement public), 80% de fond public (si d'autre subvention public en plus du PSF)
- Les dépenses ne peuvent ne peuvent être liées à
- ► 100% matériel
- ➤ Ou 100 % charge de personnel
- Le budget prévisionnel peut inclure un achat de matériel supérieur à 500 euros, mais la subvention PSF ne pourra prendre en charge que 500 euros sur l'achat de matériel.



- Points spécifiques
- ➤ Valoriser le bénévolat



- **Démonstration**:
- Saisie sur LCA: 1 point d'attention, la saisie des subventions se fait au dessus du tableau

#### CONTACTS

Pour toutes questions: Votre ligue et / ou référents territorial Adresser un mail à l'adresse : psf@ffhockey.org

Ou contact par téléphone sur RDV .





Isabelle Burgot 06 10 43 44 93



https://www.ffhockey.org/hockey-pour-tous/espaceclubs/psf.html

